

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/02/2019

Présents : BONHOMME Gilles, DAUPHIN Annie, BOYER Pierre, GANHITO Manuel, BOIVIN Claude, VEDRINE Nicole, GUILLAUME Odile, VERGNOL Monique, SERRE Roger, VAYSSIE Marc.

Absente excusée : PIETRUSIAK Marie-Odile

Lecture et approbation du procès-verbal du 6 Décembre 2018

Règlement station d'épuration :

La station étant en service, le Conseil Municipal doit désormais délibérer pour la mise en place d'un règlement.

Il est décidé :

- pour la facturation, il sera mis en place une partie fixe de 60 €, une partie variable de 0,50 € par m³ d'eau consommée et une redevance qui sera reversée à l'agence de l'eau Adour-Garonne dont le montant sera fixé ultérieurement,
- pour le relevé de la consommation d'eau, il sera basé sur les relevés de compteurs du Syndicat Burande Mortagne,
- les critères d'évaluation de la consommation d'eau pour des cas particuliers seront traités le moment venu,
- toutes les dépenses de travaux pour des nouvelles connexions au réseau seront à la charge des personnes concernées,
- une participation financière sera demandée pour toute nouvelle connexion à l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé ce règlement

Dossiers fic 2019-2021 :

<u>2019</u> :	Toiture mairie	13 433 € HT
	Agence Postale	15 537 € HT
	Voirie	55 200 € HT
<u>2020</u> :	Réfection place	53 121 € HT
	Foyer Rural	41 621 € HT
<u>2021</u> :	Voirie	montant à définir en fonction des dépenses réalisées les années précédentes

Le taux de subvention est de 25 % et un coefficient départemental de solidarité de 1,05 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé ces dossiers.

Subventions associations

Foyer Rural	1 000 €
Club 3ème Age	200 €
Club de Gym	150 €
Club de Pétanque	200 €
Société de Chasse	80 €
Club Cyclo Randonneur	80 €
Club Football	80 €
Pompiers de Tauves	200 €
Parents d'Elèves	200 € (100 € par élève)
Poucelina Permaculture	200 €
Minerail Messeix	150 €

Le Conseil Municipal a approuvé ces montants.

Chèque AREAS :

Monsieur le Maire a présenté un chèque émis par AREAS d'un montant de 600 € correspondant à un geste commercial.

Le Conseil Municipal a accepté l'encaissement de ce chèque.

Questions diverses :

Un CDD sera signé avec Mme LAURET Yannick pour une durée de 8 mois renouvelable à raison de 6 h par mois afin d'effectuer du ménage à la mairie, l'agence postale et le foyer rural.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable

Concernant la reprise des concessions en état d'abandon au cimetière, l'entreprise Séronda a fait parvenir 2 devis :

- construction d'un ossuaire	1 140 € TTC
- creusement des 17 concessions	7 140 € TTC

Le Conseil Municipal a donné son accord pour le montant de ces travaux.